

016-211602792-20220316-D_2022_07_1603-DE
Reçu le 29/03/2022
Publié le 29/03/2022

COMMUNE DE RIOUX MARTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le seize mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIOUX MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaël PANNETIER, Maire.

Présents : PANNETIER G. DEMPTOS B. NAU E. ANTOINE L JALLET B. VESSIERE JF..
MERCADÉ MJ. BERNARD S. MILHAC JP. MAIS MC

Absents excusés : MATHIEU A

Secrétaire de séance : ANTOINE L

Date de convocation : 08/03/2022

Objet : Taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'état de notification des taux d'imposition 2022 à savoir :

- Taxe foncière bâti 36.33 %
- Taxe foncière non bâti 36.20 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal soit de maintenir ces taux ou bien de les modifier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de maintenir ces taux pour l'année 2022 à savoir :

Taux votés

- TFB 36.33 %
- TFNB 36.20 %

Pour copie conforme,
Le Maire,
PANNETIER Gaël

